



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230621-B20230620_19_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt juin à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize juin sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT (départ de M. HERGAT avant le point 1), Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR,

Absent avec procuration : David ROBINET à Roland BALCERZAK

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Était excusé : Thomas HERBER, DST



19. Objet : Demande de subvention du Vélo Club Hettange pour soutenir un sportif à titre individuel - Théo Jung

Par courrier du 7 avril 2023, le Vélo Club Communautaire Hettange sollicite la CCCE pour l'octroi d'une subvention communautaire au titre du soutien financier pour Théo JUNG, sportif individuel qui pratique du cyclisme de compétition. Ce jeune homme pratique le cyclisme de compétition.

Le Comité Régional du Grand Est de Cyclisme atteste des performances remarquables de ce sportif lors d'épreuves nationales.

Cette instance fédérale atteste également que Théo Jung, né en 2001, est membre du collectif régional du Grand Est de Cyclisme pour la saison 2022/2023 et bénéficie d'une licence Open 1 en VTT au sein du Vélo Club Communautaire Hettange.

Théo Jung est domicilié à Yutz, ses objectifs 2023 sont les suivants :

- participer à plusieurs courses internationales et figurer aux avants postes,
- atteindre pour la 1^{ère} fois le Top 20 national dans la catégorie espoir,
- conserver le titre de champion Grand Est pour la 3^e année consécutive.

Les dépenses présentées pour la saison sportive 2022-2023, s'élèvent à 9 400 € répartis comme suit :

Frais de déplacement	6 400 €
Entretien et consommable	Vélo : 3 000 €

La CCCE est sollicitée pour apporter une aide financière de 2 000 € soit 21,3 % du budget de la saison sportive.

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire du 5 octobre 2010, modifié par délibération n° 13 du Conseil communautaire du 3 décembre 2019,

Les dossiers présentés par les sportifs individuels doivent être étudiés par la Commission Politique Sport, au cas par cas et pourront être soutenus par la CCCE à condition de répondre à 4 critères cumulatifs.

Le sportif individuel doit :

- être domicilié sur le territoire communautaire,
- être licencié dans une association sportive dont le siège est présent sur le territoire communautaire,
- constituer un dossier composé de son projet sportif, des objectifs à atteindre et d'un budget prévisionnel faisant ressortir la participation sollicitée auprès de la CCCE,
- évoluer au minimum au niveau national de la discipline sportive pratiquée.

En l'espèce, Théo Jung, licencié au Vélo Club Hettange Communautaire adresse un dossier complet composé des pièces requises mais ce dernier est domicilié à Nancy dans le cadre de ses études et la résidence de ses parents est fixée sur la commune de Yutz. A ce titre, 3 critères sur 4 sont remplis. C'est pourquoi il est proposé d'octroyer la subvention de soutien à Monsieur Jung au Vélo Club Hettange Communautaire.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 31 mai 2023,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de déclarer le dossier de demande de subvention de ce sportif recevable à titre exceptionnel et d'octroyer une subvention de 1 200 € au Vélo Club Hettange Communautaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 21 juin 2023

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230621-B20230620_19_SI-DE

